

**Réunion du Groupe d'experts gouvernementaux à la CCAC/CCW (Genève,
22-26 août 2011)**

Discours prononcé par l'ambassadeur Éric Danon le lundi 22 Août 2011

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter et de vous remercier d'avoir bien voulu assurer la présidence de notre groupe d'experts gouvernementaux. Grâce à vous, nous sommes « entre de bonnes mains », et vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation dans vos efforts vers notre objectif, à savoir un protocole juridiquement contraignant sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la CCW.

Nous sommes réunis ici pour cette troisième session du Groupe d'experts, toujours convaincus que le refus d'adhérer à la Convention d'Oslo de plusieurs grands Etats producteurs ou détenteurs d'armes à sous-munitions nous oblige à conclure un accord sur un protocole juridiquement contraignant dans le cadre de la CCW. Un tel protocole couvrirait une part très importante du stock mondial de ces armes, et aurait par conséquent un effet significatif d'un point de vue humanitaire. Car l'impact humanitaire, objectif posé par notre mandat, trouve bien sa réalisation dans l'empêchement effectif de l'utilisation d'armes causant des dommages inacceptables aux populations civiles. A ce titre, évaluer, même de manière approximative, le nombre de sous-munitions qui serait couvert par l'actuel projet de protocole ne relève pas de la gestion des stocks, mais de la recherche du réel impact humanitaire.

Nous voulons parvenir à un tel protocole car nous estimons que notre préoccupation majeure doit demeurer les problèmes humanitaires posés par les armes à sous-munitions. En effet, une grande partie de ces armes, notamment celles de « première génération », qui ne comportent aucun mécanisme de sécurité, continuent de poser de graves problèmes, car leur usage peut entraîner des dommages inacceptables pour les populations civiles de nombreuses années après ce conflit. C'est cette dimension humanitaire qui est primordiale, et nous ne devons pas la perdre de vue, avant même les impératifs militaires et les considérations budgétaires.

De ce fait, pour nous, le progrès dans notre négociation dépend en premier lieu de la volonté politique manifestée par chaque délégation, visant à faire une contribution significative d'un point de vue humanitaire en dépit des multiples contraintes. Faire preuve de volonté politique, c'est montrer que l'on est prêt à un compromis, et refuser toute manœuvre dilatoire. Je souhaite rappeler à cet égard que les Etats parties à la convention d'Oslo ont dû abandonner certaines armes jusque là considérées comme indispensables et ont fait des efforts financiers souvent très importants pour respecter leurs obligations.

Nous sommes convaincus qu'il est possible, même si ce n'est pas facile, de se diriger vers une solution de compromis, qui constituerait un succès de la prochaine conférence d'examen.

Depuis la session du mois d'août 2010, suivie de deux sessions en 2011, quelques pistes ont été esquissées :

- Tout d'abord, votre texte, Monsieur le Président, qui représente de notre point de vue la seule base de travail possible. Celui-ci, désormais clair et lisible, nous semble un compromis équilibré. A ce titre, il est envisageable qu'une vraie dynamique de négociation puisse s'engager autour de ce projet.

- L'idée évoquée par les principaux Etats détenteurs d'interdire immédiatement l'usage de certaines armes, par exemple celles produites avant une certaine date, nous semble au cœur d'un dispositif d'interdiction juridiquement contraignante et susceptible de créer un impact humanitaire tout à fait considérable. A ce titre, la date qui a été évoquée, celle de 1980, est celle d'un tournant technologique dans la fabrication des armes à sous-munitions. Les armes qui sont visées par cette date limite de production sont les armes de première génération, ne comportant pas de système de sécurité et qui sont les plus meurtrières pour les populations civiles. Des chiffres ont été annoncés portant sur le nombre de sous-munitions qui pourraient être couvertes par l'interdiction proposée par votre texte, démontrant à eux seuls la réalité de l'impact humanitaire potentiel que ce protocole pourrait emporter.

- L'objectif qui nous anime ici est le même que celui qui a poussé au processus d'Oslo. Nous souhaitons ardemment réduire les dommages humanitaires causés par les armes à sous-munitions. Ce protocole peut et doit être compatible avec et complémentaire de la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions. J'appelle toutes les délégations à manifester toute la volonté politique nécessaire pour obtenir un résultat significatif d'un point de vue humanitaire.

Je vous remercie./.